VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Love, veuve d'Albert Powlless.

No 94 137—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division B

Corps de logis double, Nos 2320-22 rue Ste-Anne, entre Miro et Tonti.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 1er décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans Lne, le 20me jour d'octobre 1910, et signé en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 26me jour d'octobre 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre dans le faubourg Trémé de cette ville, dans l'Ilet compris entre les rues Orléans, Ste Anne, Miro et Tonti, désigné par le lot No 13 dudit ilet sur un plan de Cormier, le 18 septembre, déposé en l'étude de P. P. Labarre, notaire de cette paroisse, lequel dit lot mesure d'après ledit plan 30 pieds de face à la rue Ste-Anne, 86 pieds à pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne séparant du lot No 12 et 86 pieds 2 pouces sur une autre ligne le séparant du lot No 14.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépot requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL LTD. Encanteurs.

E. M. Robbert, avocat.

30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Donnenfelser et Mme E. Kabeth D. Meyer son épouse

No 93 361—94 236 Consolidée— Cour Civile de District—Division B.

Au plus haut et dernier enchérisseur, Grand ouverture de la saison. Excellente occasion pour obtenir cottages doubles et résidences dans diverses parties de la ville.

3426-28 rue Constance, Cottage double.
3435 rue Constance, Cottage simple.
3418 rue Constance Cottage simple.
1210-12 rue Marengo, Cottage double, (grand terrain).
219-21 rue Olivier (Algier). Splendide Cottage double.
3430-32 rue Constance, Cottage double.
3435-37 rue Constance, Cottage double.
3424 rue Constance, Jolie résidence simple à deux étages.
1105-07 rue Marengo, Cottage double.
231 rue Olivier, Magnifique Résidence simple à deux étages.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 1er décembre 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans Lne, le 20me jour d'octobre 1910, et signé en cour ouverte à la Nouvelle-Orléans, Lne, le 26me jour d'octobre 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges et servitudes y appartenant situé dans le sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 161, (autrefois 72) borné par les rues Constance, Laurel, Delachaise et l'avenue Louisiane désigné comme lot No 19, mesurant 35 pieds 1 pouce et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot est désigné par la lettre C sur un devis d'arpentage par Edgar Pillé, daté du 24 août 1910.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 3426-28 rue Constance et comprenant un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté 6 chambres, hangar, galerie, etc, connexion d'eau et d'égout, loué $12 par mois chaque côté.

2. Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant située dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, contiguë, désignée par la lettre D sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et comprenant la plus grande partie du lot 20 et d'une portion du lot 21 dudit ilet, ladite portion de terre mesurant 34 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur 129 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 3430-32 rue Constance et comprenant un cottage double avec 4 chambres, galerie, etc., de chaque côté, retiré de la banquette et muni d'une connexion d'eau et d'égout, loué $10 00 par mois par côté.

3. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre E sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné laquelle est composée de la plus grande partie du lot 21 dudit ilet, la dite portion de terre mesurant 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur 129 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations portant le No municipal 3435 rue Constance et comprenant un cottage simple retiré du trottoir et contenant galerie, 6 chambres, hangar connexion d'eau et d'égout, etc., loué $14 par mois.

4. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite et contiguë, désignée par la lettre F sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné laquelle est composée de la plus grande partie du lot 22 et d'une portion du lot 21 dudit ilet, ladite portion de terre mesurant 24 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond sur 129 pieds de profondeur et façade à la rue Danzhaise et entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 3428-40 rue Constance et comprenant un très bon cottage double retiré du trottoir et contenant de chaque côté, galerie sur le devant, 5 chambres, office, hangar connexions d'eau et d'égout, etc., et loué $15 par mois chaque côté.

La première, deuxième, troisième et quatrième propriété ci-dessus décrites étant les mêmes qui contrité acquises par Henry Donnenfelser par achat le 3 janvier 1907 reçu Registre de l'Hypothèque de la Paroisse de Jefferson folio 642.

6. Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, contiguë, désignée par la lettre A sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et étant la plus grande partie du lot 17 dudit ilet, ladite portion de terre commençant à une distance de 128 pieds de face près de l'avenue Louisiana et la rue Constance, et mesurant 25 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant le cottage simple connu comme le No 3418 rue Constance et ayant une galerie sur le devant et le côté, 6 chambres, office, hangar, lavoir, connexion d'eau et d'égout, etc., et louée $17 par mois.

5. Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, située dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, contiguë désignée par la lettre B sur le devis d'arpentage ci-dessus mentionné et étant composée du lot 19 et d'une portion du lot 17 dudit ilet. Ladite portion de terre mesure 38 pieds 10 pouces de face à la rue Constance, la même largeur dans le fond, sur 128 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant le No municipal 3436 rue Constance et comprenant une magnifique et attrayante résidence simple à deux étages, il y a grande galerie sur le devant et sur l'arrière, salon, vestibule, salle à manger, cuisine, office, escalier devant et dans le fond, escalier de vestibule 3 grandes chambres à coucher, chambre à bain, galerie sur le devant et à l'arrière, bâtisses dans la cour, connection d'eau et d'égout, etc. La cinquième et sixième propriété ci-dessus décrite a été acquise par Henry Donnenfelser, par achat le 2 juin 1874, enregistré livre des transferts 105, folio 360.

7. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le Sixième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Milan, Perrier et Colisée, anciennement la rue Piaquemine, désignés comme lots Nos 13 et 14. Le lot 13 mesure 28 pieds, six pouces de face à la rue Marengo, sur 190 pieds de profondeur, le lot No 14 mesure 28 pieds, 7 pouces de face à la rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur, les deux entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sur ladite propriété portant les Nos municipaux 1210-12 rue Marengo et comprenant un cottage double ayant 5 chambres, galerie devant, retiré du trottoir, avec connexions d'eau et d'égout, etc., et se loue $13 50 par mois par côté. La huitième propriété ci-décrite a été acquise par Henry Donnenfelser, le 10 janvier 1862, Reg. C. O. B. H. Par. de Jeff. folio 442.

8. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Constantinople, Chestnut et Colisée (autrefois Piaquemine) désigné comme lot 2, et mesure 31 pieds 10 pouces de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations portant les Nos municipaux 1105-07 rue Marengo et comprenant un cottage double retiré de la rue, et contenant 3 chambres, chambre de hangar, hangar au fond du terrain, connexions d'eau et égout, etc., et se loue $9 00 par mois de chaque côté. Ladite propriété a été acquise par Henry Donnenfelser le 19 octobre 1881, Reg. C. O. B. 116, folio 40.

9. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges y appartenant situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'ilet No 2 B, autrefois No 2, borné par les rues Olivier, Delaronde et Verret et l'avenue Pélican, anciennement rue Peter, désignés par les Nos 30 et 31, mesurant chacun 21 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 174 pieds de profondeur, lesdits lots sont aussi désignés sur le plan officiel d'Alger comme lots 13 et 14 dudit ilet. Les améliorations portant les Nos municipaux 219-21 rue Olivier et comprenant un splendide cottage retiré du trottoir et contenant de chaque côté 5 chambres, galeries devant et sur le côté, chambre à bain d'un côté, egout et connexions d'eau, bon hangar dans la cour. Ladite propriété fut acquise par Donnenfelser le 28 octobre 1874, Reg. C. O. B. 103, folio 524.

10. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'ilet No 26, borné par la rue Olivier, Delaronde, Verret et l'avenue Pélican anciennement la rue Peter désignés par les Nos 28 et 29 qui mesurent chacun 31 pieds 6 pouces de face à la rue Olivier sur 174 pieds de profondeur entre lignes parallèles, et lesdits lots sont aussi désignés sur le plan officiel d'Alger comme lots 5 et 16 du dit ilet.

Les améliorations de ladite propriété portant le No municipal 231 rue Olivier et comprenant une splendide résidence simple à deux étages retirée de la rue, ayant galeries devant et de côté à chaque étage et contenant huit salons doubles salle-à-manger, cuisine, office quatre chambres à coucher, escalier devant et derrière, égout et connections d'eau, bâtiment extérieur, etc.

Laquelle dite propriété a été acquise par Henry Donnenfelser, le 20 janvier 1876 Reg. C. O. B. 106 folio 255.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance payable en un ou deux ans avec intérêt à sept pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de sécurité, les actes de vente devant être passé pardevant Robert E. O'Connor, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes d'Etat en plus et au dessus du prix d'adjudication. L'acquéreur ayant droit aux loyers du jour où sera daté l'acte de vente. Un dépôt de cinq pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

STROUBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

Robert O'Connor, avocat du demandeur.
McCleskey et Benedict, avocats du défendeur

30 oct—30—nov—6 13 20 27—déc 1er

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

2418 RUE BOURBON.

Cottage simple contenant trois chambres

Dans la Succession de Veuve Pierre Tarride, No 90 583—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

PAR RAMSEY & DANZIGER, Cisero A. Ramsey, Encanteur. Bureau No 341 rue Carondelet — JEUDI, le 15 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté du 2 novembre 1910 et signé du 9 novembre 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée, et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'ilet borné par les rues Bourbon, Roman, Dorbigny et St-Antoine, sur le devis privé marqué J enregistré d'après lequel devis ledit lot mesure dix neuf pieds six pouces de face à la rue Bourbon sur cent vingt-deux pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910, au dessus et en plus du prix de l'adjudication et devant payer pour l'acte de vente pardevant B. J. Daly, notaire, 10 0/0 de dépot requis au moment de l'adjudication.

A. D. Danziger, B. J. Daly, avocats

13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Martin Cash.

No 94,679—Cour Civile de District, Div. E. Hon. George H. Théard.

A L'ENCAN, MERCREDI, LE 30 Nov. 1910.

Maison Simple à Deux Etages, No 1227 rue Howard, entre les rues Erato et Clio.

PAR A. A. FREED, Encanteur—A midi, à la Bourse et Essen des Propriétés Foncières de Freed, No 914 rue Gravier, en vertu d'un ordre signé le 25 octobre 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District Div E nous vendrons la propriété ci-après décrite comme suit, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Premier District, ilet borné par les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 novembre 1910, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Hart et tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions. Comptant.—W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—H. W. Robinson, avocat pour la demanderesse

13 nov—13 18 22

Junius Hart Piano House Ltd vs F. R. Weaver.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 42,719. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wvane Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à Ben entrepôt, Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, MARDI, le 22 novembre 1910, à 11 heures a.m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Hart et tabouret. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré dans mon bureau. Conditions. Comptant.—W. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—H. W. Robinson, avocat pour la demanderesse

13 nov—13 18 22

VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Sugar Planters' Journal and Directory of Louisiana Sugar Planters.

Incluant Listes d'Abonnements, Contrats pour Annonces, Types, Cabinets, etc.

A. B. Gilmore vs Dr Victor L. Gilmore et als No 90 326, Cour Civile de District, Div. "E."

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 novembre 1910, à midi en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 25 février 1910 et signé en Cour ouverte le 3 mars 1910 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, ancien de la Cour Suprême de la Louisiane, rendu le 17 octobre 1910 il sera vendu à l'enchère publique, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Toutes les affaires ci-dessus mentionnées d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Le tout sera vendu comme jour nal faisant des affaires pour du comptant.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Encanteurs.

Charles Rosen, H. M. Robberts, avocats.

17 nov—17 20 27 29

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux bons terrains propres à y bâtir rue Joseph, entre Freret et S. Robertson. Dans l'affaire de Max Abraham vs Mme Rose Levy, veuve de Bernard Siegel. No 94,747. Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu d'un jugement rendu et signé dans la susdite affaire portant le numéro indiqué plus haut, datée du 10 octobre 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B de ladite Cour, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de ladite Cour, actuellement absent en vacances, je vendrai à l'encan JEUDI, 17 novembre 1910, à midi, à la Bourse d'Encan, 311 rue Baronne;

Deux certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les numéros cinq et six du carré No 612, borné par les rues Joseph, Freret, Octavia et S. Robertson, sur un plan dudit carré dressé par S. G. Bouisse, voyer, daté du 6 juin 1895 une copie certifiée duquel est annexé à un acte passé pardevant B. Ory, notaire, le 7 mai 1899. D'après ledit plan lesdits terrains mesurent chacun trente pieds, trois pouces de façade rue Joseph, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste qu'il y en a garanti par lien de vendeur et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, sur les paiements remis l'intérêt payable annuellement. L'acquéreur en outre du montant de l'adjudication devant assumer les paiements de tous les certificats requis et des taxes pour l'année 1910 et les dépenses de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire. L'acquéreur fera un dépôt de dix pour cent du montant de l'adjudication, entre les mains de

CHARLES ROTH, Encanteur.
National Realty Co.

Lyle Saxon, avocat du demandeur.
Fred C. Marks, avocat de la défenderesse.

16 oct—16 23 30—nov 6 13 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary V. Venzie

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 92,909, Division E. — Attendu que le Dr Henry A. Venzie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary V. Venzie, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. Zach Spearing, avocat

17 nov — 17 21 26

Succession de Mme Mary Woodman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 95,040—Division C — Attendu que Thos J. Higgins a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary Woodman, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — C. L. Walker, avocat.

8 nov—8 12 17

Succession de Mme Jno. J. McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 94,681.—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John J. McCormick, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Jno. J. Reilley, avocat.

16nov—16 20 25

Succession de Mathilde Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,568—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Veuve Louis Terragne exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. A. A. Calogne, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Mme Barbara Meiderich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,990—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank L. Heiderich et David J. Heiderich exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—W. F. Brewer, avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Amelia Poirot,

Veuve de Prosper Berger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,980, Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Pierre Descomps, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Emile Pomès avocat.

16 nov—16 20 25

Succession de Mme Antonia A. Bordelois.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 93,552—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Edgar Grima, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Alfred Grima, avocat.

15 nov—15 19 24

VENTES A L'ENCAN

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison-Cottage Simple

Dans le Quatrième District

No 2826 RUE SARATOGA.

Succession de William H. Krone.

No 412, Vingt-Sixième Cour Judiciaire de District de la Louisiane pour la paroisse de St Tammany.

PAR FITZPATRICK DUNN REALTY Co. W. H. Fitzpatrick, Encanteur — bureau No 338 rue Carondelet, MARDI, 20 décembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. M. Burns, juge de la Vingt Sixième Cour de District Judiciaire de la Louisiane pour la paroisse de St Tammany rendu, signé et enregistré en ce bureau le 10 novembre 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans (autrefois St Patrick), Sud Rempart (autrefois St-Denis), Sixième et Washington, désigné comme No 12, sur un certain plan dressé par H. Meilhausen, architecte et voyer, daté du 25 juillet 1846 et déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, pour références dans le livre des plans No 1. Le dit lot de terre mesure trente pieds de face à la rue Saratoga sur une profondeur de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par ledit William H Krone, par acte d'achat de la Commercial Homestead Association, pardevant Fred Zengel, notaire, le 21 mars 1895, enregistré dans le livre des transferts 158, folio 257. Les améliorations comprenant un cottage simple contenant environ 3 chambres, cuisine, hangar avec écurie, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire 10 0/0 de dépôt avec l'encanteur au moment de l'adjudication et payer au dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes exigibles après l'année 1910. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jos F. Walton, notaire.

J. F. Pierson avocat

17 nov—17 20 27—déc 4 11 18 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE DOUBLE

Nos 6125-6127 rue Annonciation.

UN TERRAIN VACANT CONTIGU,

Rue Annonciation.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 6117 rue Annonciation.

VENTE EN PARTAGE.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO. — W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau No 338 rue Carondelet — MARDI, le 22 novembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement de l'Honorable la Cour Civile de District rendu par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, absent en congé, le 9 septembre 1910, et signé le 15 septembre 1910 dans l'affaire de Palmyra Mary Beauvais vs les mineurs Bessie Dane Bon Beauvais et als, No 94,310 du dossier de ladite Cour, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, signé le 23 septembre 1910, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Frances Beauvais, No 82,130 du dossier de la Cour Civile de District, et en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, signé le 23 septembre 1910, dans l'affaire de la succession de Wilham C. Beauvais No 99,330 du dossier de la Cour Civile de District la propriété suivante sera vendue, à savoir—

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par les Nos Municipaux 6125 et 6127 rue Annonciation, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro Quinze du Faubourg Barthéville, borné par les rues Annonciation (autrefois Prestons), Webster et Laurel (autrefois Market) et l'avenue Henry Clay, désigné comme lot lettre A sur un devis d'arpentage par Edgar Pillé, daté du 5 août 1910, annexé à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire le 5 août 1910, pour référence sur le numéro quatorze et aussi sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias J. Roth à A. W. Moffat, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 18 juin 1894, par le No treize dudit ilet.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu par le No municipal 6117 rue Annonciation, situé dans le même district et ilet ci-dessus mentionné, désigné sur le plan ci-devant mentionné par Edgar Pillé, voyer annexé à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire, le 5 août 1910, pour référence par le numéro quatorze et aussi sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias J. Roth à A. W. Moffat, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 18 juin 1894, par le No treize dudit ilet.

Quatrième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu par le No municipal 6117 rue Annonciation, situé dans le même district et ilet ci-dessus mentionné, désigné sur le plan ci-devant mentionné par Edgar Pillé, voyer annexé à un inventaire pris par James Boyd Grinage, notaire, le 5 août 1910, pour référence par le numéro quatorze et aussi sur un devis annexé à un acte de vente par Mathias J. Roth à A. W. Moffat, passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 18 juin 1894, par le No treize dudit ilet.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Scott E. Beer, notaire, aux frais de l'acquéreur l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat de 1910, et aussi faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur.
442 Bâtisse Audubon.

Chas Rosen, avocat
6 nov—6 13 20 27—déc 4 8

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

TROIS COTTAGES SIMPLES

Au plus fort enchérisseur sans limite ni réserve.

1515-17 rue Marigny, entre Claiborne et Robertson, comprenant 4 chambres de chaque côté 2 toutes plâtrées, portes à coulisses, etc., loué $20 par mois.

2334-36 rue Bourbon, entre Dorbigny et Claiborne, comprenant 2 chambres et cabinet de chaque côté, retiré, avec grands cour sur le devant, loué $12 par mois.

1242-44 avenue St-Bernard, entre St-Claude et Marais, comprenant 3 chambres et 2 cabinets de chaque côté, loué 18 par mois.

A l'encan JEUDI, le 8 décembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans No 94,246 dans l'affaire de la succession de Mary P. Healy, et d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Div C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 92,573, dans l'affaire de la succession de Margaret Pendergast, les deux ordres datés du 4 novembre 1910, je procéderai de vendre à l'encan, JEUDI, le 8 décembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 383, borné par l'avenue et Bernard, les rues Columbus, St Claude et Marais, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à l'avenue St Bernard, 80 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur sur le côté de la rue Marais, 81 pieds 2 pouces et 1 ligne de profondeur sur le côté de la rue St-Claude et 32 pieds 5 pouces en largeur dans le fond.

Un certain lot de terre situé dans le nouveau faubourg Marigny, ledit Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle) Dorbigny (autrefois Prosper), St Antoine et Claiborne (autrefois St-Avide) étant une partie du lot No 281 de l'ilet No 136 sur un plan du dit faubourg, lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine 32 pieds de face à la rue Bourbon à une distance de 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de la rue Dorbigny sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans ledit Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Claiborne et Mandeville, sur un devis dressé par C. Reuss Le, dépositaire de ville, daté en lettres de 1897, annexé à un acte passé pardevant John Wirt Duff, notaire en cette ville le 4 octobre 1897 d'après lequel dit devis ledit lot connu en la même distance de 100 pieds de la rue Robertson, et mesurant 30 pieds de face à la rue Marigny sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, les actes de vente pardevant Robert Legier notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devant payer les frais de tous certificats et procès-verbaux, les taxes pour l'année 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication; 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

I. B. RENNYSON,
Encanteur.

6 nov—6 13 20 27—déc 4 8

Succession de Adelaide Schultheis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 95,087—Division E—Attendu que John I. Lucich et William H. Lucich ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Adelaide Schultheis, décédée intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition, et pourquoi ledit John I. Lucich ne serait pas nommé administrateur. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Alfred D. Danziger, avocat.

11 nov—11 15 20

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 93 915 — Cour Civile de District—Succession de Gaetano Cottraro et Epouse — COTTAGE DOUBLE 920-22 rue Julie (ilet avenue Howard) les rues Baronne et Dryades. A l'encan MARDI, le 22 novembre 1910

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire intitulée Succession de Gaetano Cottraro et épouse dossier No 93,915, ledit ordre daté et signé du 19 octobre 1910, et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à midi le MARDI 22 novembre 1910, la propriété ci-après décrite à savoir

Un certain lot de terre, avec les améliorations etc qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Delord, Baronne et Dryades désigné par le numéro 68. Le lot 68 mesurant en mesure américaine vingt six pieds de face à la rue Julie vingt six pieds dans le fond sur une profondeur de quatre pieds de largeur et cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations portant les numéros municipaux 920 et 922 rue Julie.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, due une année après la date à sept pour cent par an d'intérêt garantie par les clauses de lien de vendeur et hypothèque que tous les frais de cette vente, incluant les frais de l'acte de vente pardevant Jefferson C. Wertz notaire, et certificats requis, etc., devant être aux frais de